

La Cour des comptes fustige la gestion des enseignants de l'enseignement public.

Dans son rapport annuel, la Cour des comptes pointe du doigt la gestion du corps enseignant. 875 000 emplois d'enseignants mais une politique des ressources humaines défailante : professeurs absents non remplacés, débutants affectés dans des établissements difficiles ... La cour estime entre 5 et 20% seulement les remplacements de courtes durées dans le secondaire (80% dans les écoles), le ministère parle d'un tiers. L'affectation inadaptée de jeunes enseignants ne prenant pas en compte la réalité de la difficulté du poste reste trop rigide. Pourtant dans les établissements difficiles les effectifs d'enseignants ont pratiquement doublé. « C'est un paradoxe pointé par tous, mais ça continue quand même » selon le président de la Cour. La Cour estime que la situation est « doublement désavantageuse » car le coût du système éducatif augmente mais pas la performance. Elle regrette les conséquences en terme de recrutement dû à un temps de travail des enseignants « mené de façon séparée sans mise en perspective de manière pluriannuelle ». La hausse de salaire et les embauches réalisées dans le quinquennat de François Hollande « n'ont pas été assorties de contreparties dans les conditions d'exercice du métier, dans l'organisation ou dans le temps de travail » regrette la Cour. Elle appelle « à ne plus dissocier la hausse des effectifs et des rémunérations à une réforme du mode de gestion ». Si les syndicats enseignants contestent cette analyse, les observations de terrain que peuvent faire les DDEN notamment sur l'affectation des jeunes enseignants ou sur des classes qui verront défiler des remplaçants toute l'année, ne vont pas vraiment dans leur sens.

SUPPRESSION DES EMPLOIS AIDES

Le Conseil fédéral des DDEN (Délégués Départementaux de l'Education Nationale) réuni les 6 et 7 septembre 2017 à Paris regrette la suppression draconienne des emplois aidés par l'Etat. Il dénonce une décision qui impactera directement l'organisation humaine et matérielle de l'École publique et sa qualité de service. Cette décision rejettera dans la précarité plusieurs milliers de nos concitoyens. Cette mesure aura des conséquences au niveau de l'indispensable soutien et de l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Mais aussi : ● en restauration scolaire ● au niveau de l'encadrement des transports scolaires ● de l'aide administrative aux directeurs ● pour le bon déroulement des activités complémentaires des écoles publiques ● pour certains postes d'ATSEM... Alors que l'on constate la destruction du lien politique et social, il n'est pas concevable que la politique éducative soit uniquement guidée par la recherche d'économies. Les DDEN resteront particulièrement attentifs et continueront d'agir pour défendre et promouvoir l'école publique et une organisation en cohérence avec sa mission.